

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET: JEUNESSE

40) Prestation de service Jeunes Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF94) - Convention



ETAT DE PRESENCE POINT 40	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	33
Absents représentés	9
Absents excusés	5
Absents non excusés.	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 40

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,

M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,

Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,

Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,

M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,

M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,

M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal, Mme DIARRA, Conseillère municipale, M. BAMBA, Conseiller municipal, M. DANSOKO, Conseiller municipal, Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



JEUNESSE

40) Prestation de service Jeunes Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF94) - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 15 décembre 2022 approuvant la convention territoriale globale (CTG) 2022-2026 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, qui remplace le contrat enfance jeunesse (CEJ), et permet de mieux mobiliser les possibilités de financement de la CAF,

considérant la mention d'une action pour l'accompagnement des projets jeunes dans le cadre d'un axe pour l'autonomie des jeunes 12-25 ans (action 1 de l'axe 3) dans cette convention,

considérant que pour atteindre cet objectif la CAF94 propose de verser une subvention dite « Prestation des service Jeunes – PS Jeunes » sous conditions,

considérant le souhait de la Ville de pouvoir soutenir les structures et offres d'accueil en direction de cette population d'ivryen.ne.s, et que pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec la CAF,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBEREAdopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APROUVE la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Jeunes » à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 8 JUIL 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 8 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 8 JUIL 2024